



BILAN 2016 DU DISPOSITIF CAP'ASSO

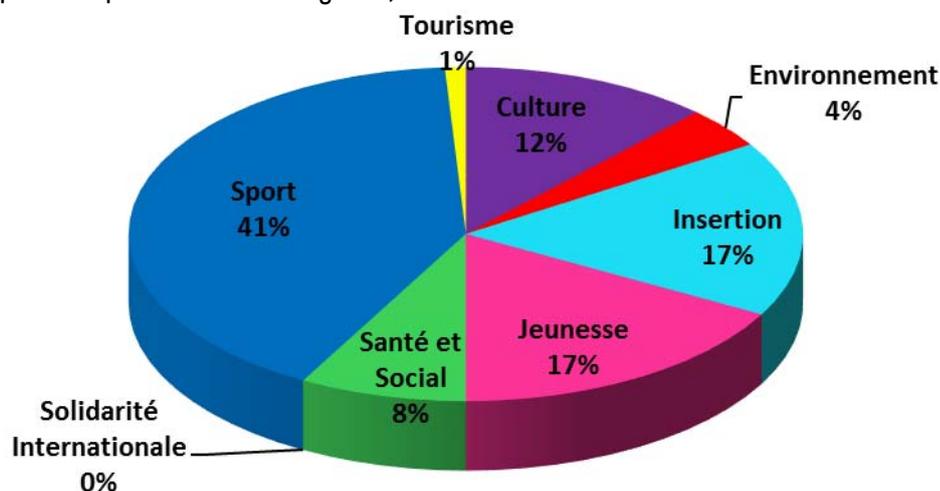
Bilan 2016 * du dispositif cap'asso

*Données de références : comités de pilotage régionaux de 2016 des dossiers accompagnés par le mouvement sportif

BILAN GLOBAL – DU DISPOSITIF CAP'ASSO

Ventilation par secteur des projets subventionnés en 2016

199 projets ont été déposés auprès du Conseil régional, dont 110 renouvellements.



BILAN SPORT DU DISPOSITIF CAP'ASSO

2016 :

- 73 projets instruits par le CROS Centre Val de Loire ont reçu un accord favorable de la Région, lors des 4 comités de pilotage.
- 1 713 400 € ont été accordés aux associations sportives par la Région (34% de ce qui avait été accordé en 2015)

Depuis le démarrage du dispositif :

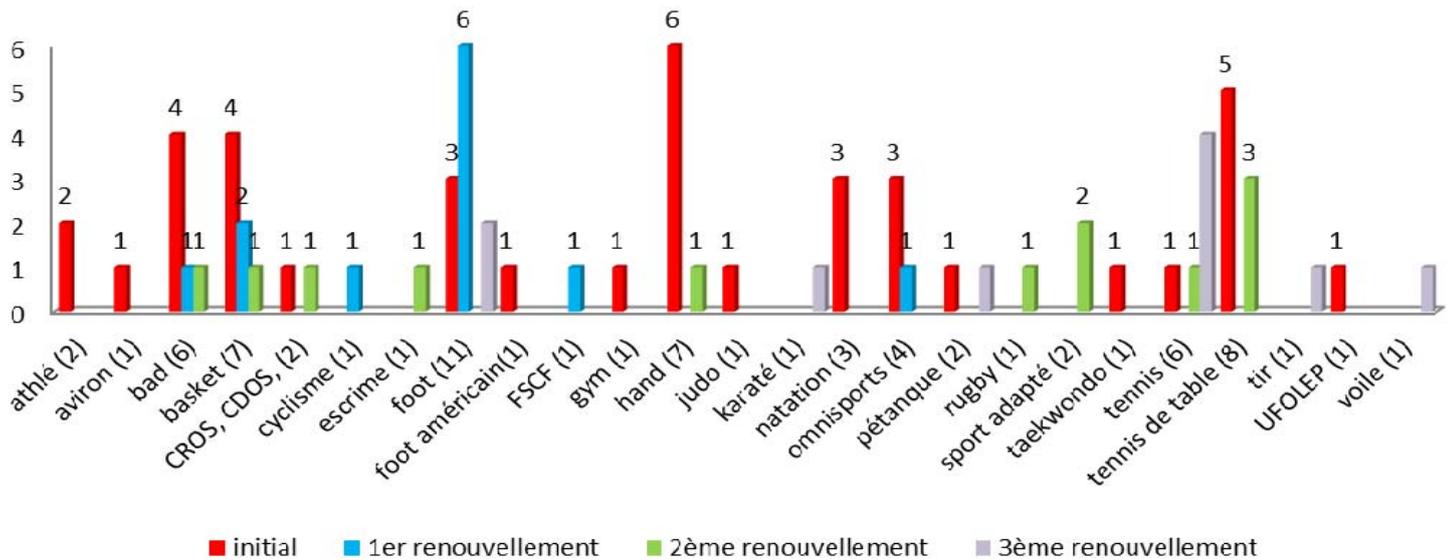
- 1 319 projets instruits par le CROS CVL ont reçu un accord favorable,
- 36 681 210 € ont été accordés aux associations sportives de la Région.

Sur les 1 319 projets sport :

- 1 271 projets ont été accompagnés par le CROS CVL
- 48 projets ont été consultés par le CROS CVL pour visa simple



Ventilation des projets par discipline en 2016



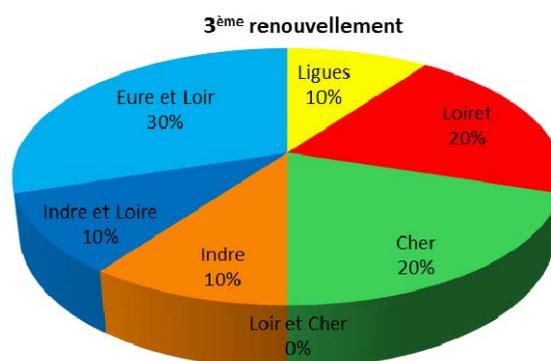
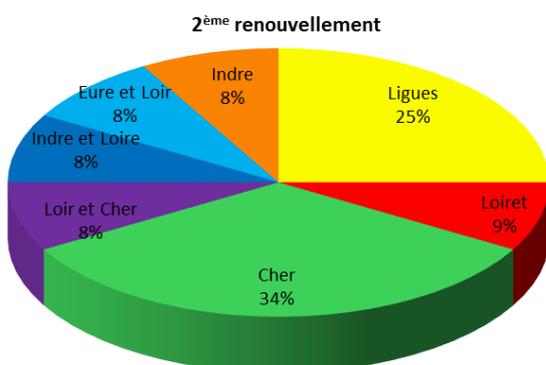
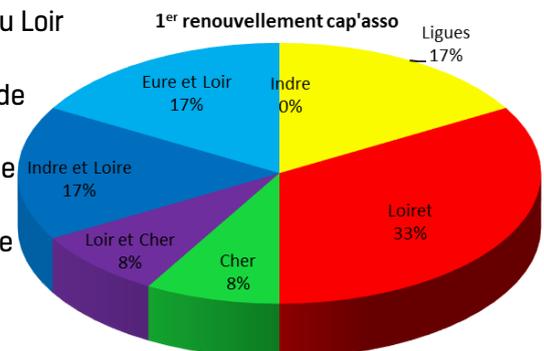
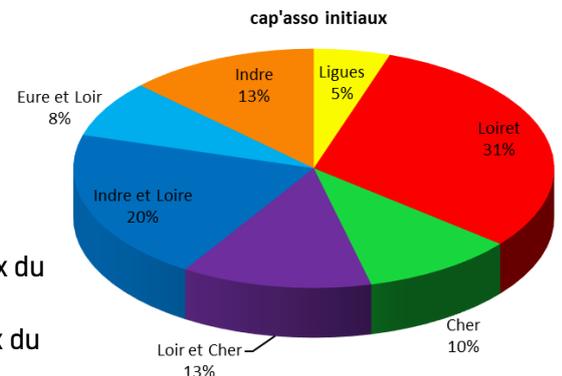
Ventilation des projets par nombre de postes :

- 2016 :**
- 68 projets déposés incluent 1 poste, soit 93 %
 - 5 projets déposés incluent 2 postes, soit 7 %

- Depuis le démarrage du dispositif :**
- 1 104 projets déposés incluent 1 poste, soit 83 %
 - 170 projets déposés incluent 2 postes, soit 13 %
 - 35 projets déposés incluent 3 postes, soit 3 %
 - 10 projets déposés incluent 4 postes, soit 1 %

Ventilation des projets par départements :

- 2016 :**
- 8 projets ont été déposés par les ligues,
 - 19 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loiret,
 - 11 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Cher,
 - 7 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loir et Cher,
 - 12 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre et Loire,
 - 9 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Eure et Loir,
 - 7 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre.



Depuis le démarrage du dispositif :

- 156 projets ont été déposés par les ligues,
- 261 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loiret,
- 222 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Cher,
- 177 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loir et Cher,
- 242 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre et Loire,
- 145 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Eure et Loir,
- 116 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre.

Sommes accordées (sur la durée de la convention, 3 années) :

- 2005 : La somme moyenne accordée par Equivalent Temps Plein (ETP) était de 25 789€
- 2006 : La somme moyenne accordée par ETP était de 29 325 €
- 2007 : La somme moyenne accordée par ETP était de 34 031 €
- 2008 : La somme moyenne accordée par ETP était de 25 189 €
- 2009 : La somme moyenne accordée par ETP était de 22 081 €
- 2010 : La somme moyenne accordée par ETP était de 23 181 €
- 2011 : La somme moyenne accordée par ETP était de 24 599 €
- 2012 : La somme moyenne accordée par ETP était de 24 081 €
- 2013 : La somme moyenne accordée par ETP était de 23 196 €
- 2014 : La somme moyenne accordée par ETP était de 26 833 €
- 2015 : La somme moyenne accordée par ETP était de 22 456 €
- 2016 : La somme moyenne accordée par ETP est de 23 163 €

Soit une moyenne depuis le démarrage du dispositif de 24 913 € accordés par ETP.

Somme moyenne accordée par ETP (en €), pour 3 ans



Typologie des postes subventionnés :

2016 :

Les 73 projets représentent 73,97 ETP et 78 emplois

39 dossiers « initiaux »

- 31 postes créés soit 29,61 ETP
- 9 postes consolidés soit 9 ETP

Avec une aide de la région à hauteur de 25 312 € par ETP.

Les dossiers renouvellements représentent 46 % des projets (68% en 2015).

- 12 emplois représentent des postes d'agents de développement,
- 5 emplois représentent des postes d'administratifs,
- 60 emplois représentent des postes de techniciens et d'animateurs,
- 1 emploi représente un autre poste.

Depuis le démarrage du dispositif :

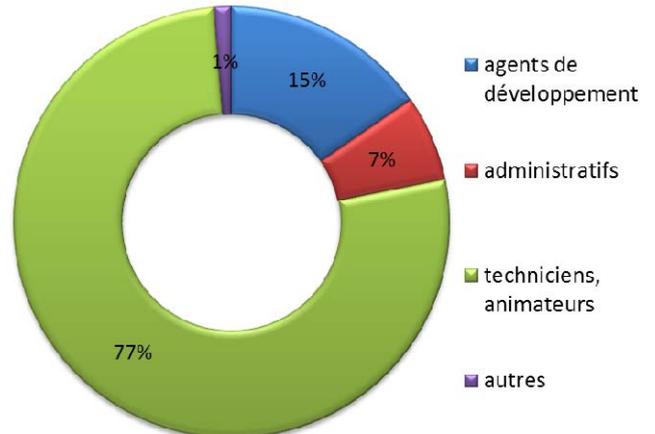
Les 1 319 projets représentent 1 472,37 ETP soit 1 579 emplois.

- 507 postes créés soit 456,51 ETP,
- 1072 postes consolidés soit 1 015,86 ETP,
- Dont 565 dossiers « renouvellement » qui représentent 664 emplois et 639,87 ETP.

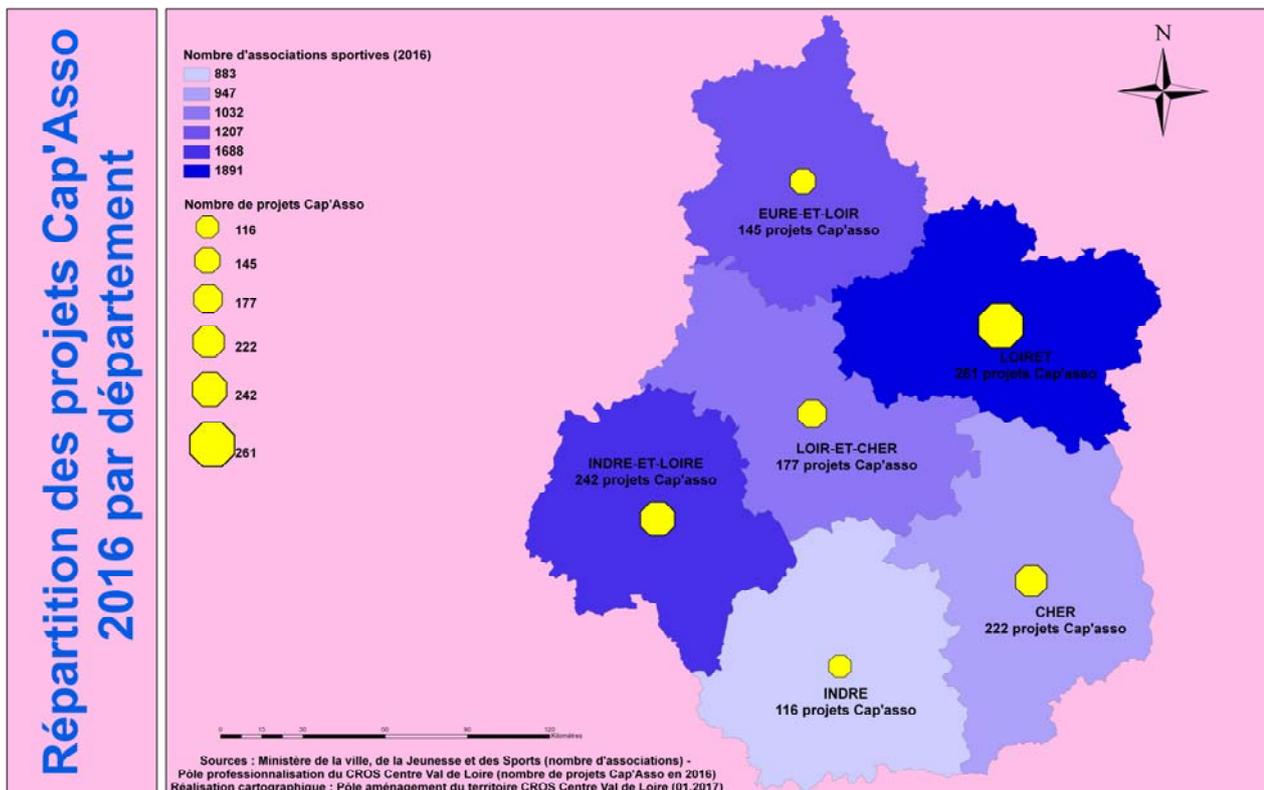
- 311 emplois représentent des postes d'agents de développement,
- 151 emplois représentent des postes d'administratifs,
- 990 emplois représentent des postes de techniciens et d'animateurs,
- 127 emplois représentent d'autres postes.

34 dossiers « renouvellement »

- 12 1^{er} renouvellement : 12 postes consolidés soit 10,84 ETP
Avec une aide de la région à hauteur de 21 411€ par ETP.
- 12 2^{ème} renouvellement : 14 postes consolidés soit 12,83 ETP.
Avec une aide de la région à hauteur de 20 865 € par ETP.
- 10 3^{ème} renouvellement : 12 postes consolidés soit 11,69 ETP.
Avec une aide de la région à hauteur de 20 214 € par ETP.



L'IMPORTANCE DU DISPOSITIF CAP'ASSO SUR LE TERRITOIRE



Les dossiers cap'asso ligues (156) ne sont pas indiqués sur la carte, ayant une portée régionale.

Contact : Déborah TESI, chargée de mission CROS CVL : 02 38 49 88 55 ou emploi.centre@franceolympique.com